

Liste des pièces justificatives obligatoires à rassembler pour votre demande de crédit en ligne

Formats autorisés (jpg, pdf et png)

Pour chaque type de justificatif demandé, choisir et joindre l'un des documents listés ci-dessous. Les documents à fournir doivent être en cours de validité, scannés ou photographiés recto/verso pour chaque emprunteur.

1 justificatif d'identité :

- Carte nationale d'identité (UE)
- Passeport
- Carte de résident ou titre de séjour français (validité exigée jusqu'à la fin du crédit)
- Récépissé de demande ou de renouvellement de Carte de résident ou Titre de séjour accompagné du titre échu
- Carte d'identité Espace Européen (en cours de validité)
- Permis de conduire délivré par une autorité de l'UE, à partir du 16 septembre 2013, de la taille d'une carte de crédit dotée d'une puce électronique et d'une bande MRZ".

1 justificatif de domicile (moins de 3 mois) :

- Facture ou échéancier en cours (eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou internet)
- Attestation d'hébergement par un tiers + le justificatif d'identité et du domicile de l'hébergeur
- Avis d'échéance, quittance de loyer moins de trois mois + bail ou contrat de location
- Attestation d'assurance habitation résidence principale
- Attestation de titulaire de contrat d'électricité ou d'eau
- Attestation mairie du domicile

1 justificatif de revenus (moins de 3 mois) :

- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Dernier bulletin de salaire
- Dernier avis de pension de retraite
- Dernière attestation de revenus sociaux (Assédic, Revenu de Solidarité Active, Allocations familiales, Allocations adultes handicapés)
- Attestation d'absence de revenus

3 derniers relevés de compte sur lesquels sont domiciliés les revenus pour chaque emprunteur

1 justificatif d'achat ⁽¹⁾ :

- Facture
- Bon de commande
- Attestation de vente entre particuliers mentionnant : Nom, Prénom, Adresse, Marque, Modèle, Année, Prix de vente du véhicule avec copie de la carte grise (moins de 3 mois)

RIB du compte de prélèvement au nom du ou des emprunteurs

1 spécimen de signature pour chaque emprunteur :

Nom, prénom et signature sur feuille blanche

(1) Obligatoire lors de la demande de déblocage des fonds

À noter :

- Si vous empruntez à deux, les pièces justificatives doivent être fournies pour chacun des emprunteurs.
- Si document commun (ex : justificatif de domicile), les noms de chaque emprunteur doivent figurer sur le justificatif fourni.